

Discours de Walter Hallstein à l'occasion de la première session du Conseil des ministres de la CEE (25 janvier 1958)

Légende: Allocution de Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne (CEE), à l'occasion de la première session des Conseils de la CEE et de la CEEA à Bruxelles le 25 janvier 1958.

Source: Procès-verbal de la première session des Conseils de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique tenue à Bruxelles, le 25 janvier 1958, CEE EUR/CM/20 f/58 mts.

Bruxelles: Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, 25.01.1958. 28 p. "Annexe III: Allocution de M. W. Hallstein, Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne".

Archives centrales du Conseil de l'Union européenne, B-1048 Bruxelles/Brussel, rue de la Loi/Wetstraat, 175.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_walter_hallstein_a_l_occasion_de_la_premiere_session_du_conseil_des_ministres_de_la_cee_25_janvier_1958-fr-23fdb3ca-36f5-45e5-9c1e-f663f11101c3.html

Date de dernière mise à jour: 17/08/2015

Allocution de M. W. Hallstein, Président de la Commission de la Communauté Economique Européenne (Première session – 25 janvier 1958)

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Je vous apporte les meilleurs vœux de la Commission de la Communauté Economique Européenne à l'occasion de la constitution du Conseil des Ministres de cette Communauté.

Je vous félicite, Monsieur le Président, des paroles par lesquelles vous avez caractérisé le sens ultime et les grands objectifs de la Communauté Européenne. En effet, cette Communauté et les formes diverses par lesquelles elle s'exprime – Communauté du Charbon et de l'Acier, Communauté Economique et Communauté Atomique – ne sont pas de simples manifestations d'utilité économique ou technique. Elles le sont aussi. Et nous connaissons tous la difficulté de notre travail, qui résulte déjà du fait qu'ici même, dans le domaine le plus étroit des besoins techniques, des problèmes nouveaux nous sont posés, problèmes compliqués et où de lourds intérêts sont en jeu. La Communauté Economique Européenne, par exemple, nous oblige, par la création d'un marché commun et le rapprochement graduel de la politique économique des Etats membres, à promouvoir un développement harmonieux de la vie économique au sein de la Communauté, une extension économique constante et pondérée, une plus grande stabilité, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des contacts plus étroits entre les Etats membres, et à remplir ainsi les tâches de politique sociale que vous venez de souligner, Monsieur le Président.

Cependant, la signification essentielle de notre œuvre et sa légitimation la plus sûre résultent du fait que toutes nos organisations ne sont pas un but en elles-mêmes. Elles sont, au contraire, les éléments d'un processus évolutif, des étapes sur un plus long chemin, au bout duquel doit se trouver une Europe politiquement unie. C'est une communauté organisée des hommes et des Etats européens qui est en mesure, par des plans et des actions concertés, de se présenter parmi les peuples et, par là, d'assurer ou de redonner à l'Europe le rang et le rôle qu'elle mérite en vertu de ses réalisations historiques, en vertu de ses possibilités et capacités particulières et en faveur des principes élevés de conduite humaine qu'elle incarne.

Nous savons aussi – et c'est ce qui nous encourage le plus à poursuivre nos efforts – qu'en cherchant à réaliser l'union et l'unité politique de l'Europe, nous ne voulons pas créer quelque chose d'entièrement nouveau dans un espace pour ainsi dire vide. Non, nous voulons donner à une unité européenne existante, quoique voilée par le développement politique d'un passé récent, une forme appropriée – c'est-à-dire une forme qui tienne compte des possibilités et des nécessités modernes de la vie commune des hommes et des peuples et, notamment, du fait que l'espace de cette terre s'est rétréci dans une proportion inconnue jusqu'ici. Mais cette unité déjà existante de l'Europe est – vous l'avez dit à juste titre, Monsieur le Président – une synthèse organique : c'est la synthèse de la civilisation européenne, de ses bases morales, c'est la conviction unanime de la dignité et de la liberté inviolables de l'homme, surtout de la liberté d'opinion et de croyance. C'est pourquoi il est également vrai que les effets psychologiques de la Communauté, l'intégration morale, n'arrêteront pas leur force attractive aux limites arbitrairement posées par l'occupation militaire, mais qu'ils éveilleront, au-delà de ces limites, le courage, la confiance et l'espoir d'une évolution pacifique vers la liberté.

Avoir toujours en vue l'unité plus profonde de l'Europe doit être le but de tous ceux auxquels incombent des responsabilités particulières au sein de nos communautés. C'est le fanal qui nous montre la direction à suivre lorsque nous entreprenons une traversée où il y aura des écueils et des abîmes, de l'obscurité et parfois des tempêtes de mer. Je parle d'une traversée parce que le Traité qui institue notre Communauté n'est pas un Traité statique, et que ceux qui le mettent en œuvre ne pourront se contenter d'exécuter et d'administrer de façon routinière des articles et des paragraphes. Au contraire, le Traité – et c'est là l'une de ses meilleures qualités – est dynamique. Il prévoit un développement, une progression constante ; bien plus, il ouvre déjà lui-même en bien des points la perspective d'une extension de notre action commune au-delà des objectifs du Traité proprement dits. C'est pour cela que nous devons nous rendre compte de ce que sont nos buts

ultimes.

Nous devons nous en rendre compte afin d'acquérir un juste rapport, un bon rapport, avec le monde qui nous entoure. Notre Communauté est ouverte à tous les Etats européens, ouverte à l'adhésion entière ou à l'adhésion partielle, c'est-à-dire l'association. Mais elle veut aussi être reconnue au-delà de l'Europe, parmi les nations du monde, comme un membre bienvenu et bien considéré.

Dans cette œuvre, une tâche élevée et décisive incombe au Conseil des Ministres. C'est par son intermédiaire que les Etats membres coopèrent aux décisions de la Communauté et, à ce point de vue, on peut appeler le Conseil l'organe fédératif de la Communauté. Le Conseil a cela de particulier que sa responsabilité est à double face.

L'une est orientée vers les Etats. Les compétences nationales dans le domaine de la politique économique ne disparaissent pas. Une partie seulement de ces compétences a été fusionnée et transférée à la Communauté Economique Européenne. Par là s'exprime un fait d'importance plus générale. En parlant d'union européenne, nous n'entendons pas une sorte de centralisme européen ou encore une création comparable à un Etat unitaire. Les communautés européennes trouvent en elles, et en tant que destinataires de leur action, non seulement des citoyens européens auxquels s'adressent leurs mesures et leurs décisions, mais elles ont aussi affaire aux Etats et à leurs gouvernements. Même les Européens les plus fervents n'ont jamais imaginé comme la plus haute possibilité d'organisation politique européenne une organisation qui fasse par exemple disparaître les Etats. En d'autres termes : le modèle le plus avancé est celui d'un Etat fédéral. Ou, pour parler en termes encore plus généraux : l'Europe à laquelle nous aspirons n'est pas une Europe uniforme, standardisée. Non : "L'Europe, c'est la diversité". Ce serait abandonner l'une des plus grandes valeurs de la réalité européenne et, en même temps, tarir l'une des sources les plus puissantes de la force européenne que de nous priver de la richesse que constitue la diversité particulière de nos talents européens. Cette multiplicité entraîne une confrontation permanente et extrêmement fertile entre les peuples européens. Elle fait naître une concurrence qui est une source permanente de réalisations européennes toujours plus hautes.

N'oublions pas non plus, non, rappelons-nous avec gratitude, en cette heure, que notre propre existence, l'existence des communautés européennes et de leurs institutions, est une création de l'art politique des six nations auxquelles s'adresse cette communauté – qu'il ne suffise de mentionner un seul nom de la dernière phase de l'intégration, celui de Paul-Henri Spaak – et cette expérience seule constitue déjà une bonne raison de placer notre confiance dans le travail commun des six Etats et de leurs gouvernements. C'est là où le côté dynamique du Traité est particulièrement apparent, où le Traité lui-même contient l'appel à un développement plus poussé, qu'apparaît spécialement la première fonction du Conseil des Ministres, dont je parle : rendre possible la participation des Etats à notre développement. Je vous rappelle, comme un exemple particulièrement frappant, l'article 145 : "En vue d'assurer la réalisation des objets fixés par le présent Traité et dans les conditions prévues par celui-ci, le Conseil assure la coordination des politiques économiques générales des Etats membres". Dans l'accomplissement de cette tâche destinée à établir une harmonie en matière de politique économique, chaque membre du Conseil partira d'abord des intérêts légitimes de son Etat, qu'il placera ensuite dans le cadre de l'intérêt commun.

L'autre côté de la responsabilité du Conseil apparaît là où il exerce ses fonctions en tant qu'organisme commun, c'est-à-dire en tant qu'organisme de cette construction supranationale qui, assortie de droits de souveraineté propres, a désormais une existence indépendante, à côté des Etats. En tant qu'organe de la Communauté, le Conseil participe à l'ordre et à l'administration des droits de souveraineté que les Etats membres ont détachés de leur domaine et transférés à la Communauté. Inutile de dire que c'est ce côté de sa nature qui pour nous, pour la Commission, est particulièrement important.

Si nous considérons ensemble les deux fonctions de la responsabilité du Conseil des Ministres, nous voyons que le Conseil se trouve au point d'intersection des deux souverainetés : une souveraineté supranationale et une souveraineté nationale. Il doit tenir compte des intérêts de la Communauté aussi bien que des intérêts des différents Etats et les équilibrer de façon à accorder à ces deux éléments la part qui leur revient. C'est le propre d'une œuvre d'intégration en tant que phénomène dynamique que ce soit la Communauté dont le Conseil tiendra particulièrement compte.

La solution élaborée dans le Traité et qui cherche à réaliser un équilibre organique entre les institutions de la Communauté accorde à la Commission une place particulièrement proche du Conseil des Ministres. La Commission est un organe purement supranational. Le Traité prévoit que les membres de la Commission exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté, et que chaque Etat membre s'engage à respecter ce caractère et à ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leur tâche. En vue d'assurer le fonctionnement et le développement du marché commun, la Commission veille à l'application des dispositions du Traité, formule des recommandations ou des avis et prend certaines décisions.

Il convient particulièrement de souligner à cette heure que le Conseil et la Commission sont tenus à la collaboration la plus étroite selon les dispositions du Traité. L'article 162 déclare que "le Conseil et la Commission procèdent à des consultations réciproques et organisent d'un commun accord les modalités de leur collaboration". Je me fais l'interprète de tous les membres de la Commission en vous disant, Monsieur le Président, que nous partageons la conviction et le désir que vous avez exprimés par les mots : "Rien ne sera plus précieux aux trois Communautés que de voir se nouer entre leurs dirigeants les liens d'une coopération immédiate, résolue, sagement organisée". Soyez assurés que nous sommes prêts, sans réserve, à collaborer étroitement et loyalement avec vous, conscients d'obéir aussi bien à la volonté des peuples européens qu'à une nécessité historique, à l'heure où notre Communauté quitte le domaine théorique du Traité pour devenir une vivante réalité humaine.